

**CONSTRUCTION D'UN MALIEN CITOYEN, RESPONSABLE,  
COMPETENT ET ENGAGE**

**(PROPOSITION DU CANDIDAT MOUSSA MARA)**

Nous devons construire un malien de type nouveau, qui connaît et aime son pays, soigné, éduqué, formé, exerçant un emploi et contribuant aux efforts collectifs ; un malien ancré dans ses valeurs traditionnelles mais ouvert aux mondes et à ses évolutions pour y contribuer, y puiser aussi ce qui lui permettra de progresser.

La Santé de nos compatriotes est à privilégier en mettant l'accent sur la prévention, l'accès aux soins et aux médicaments et une offre sanitaire de choix pour nos compatriotes. Il s'agit pour nous de faire en sorte que tous les maliens disposent du minimum sanitaire leur permettant de mener leurs projets de vie.

L'éducation familiale et scolaire forme le socle de la citoyenneté. Nous devons nous investir dans sa restauration mais également y investir massivement pour que cet outil primordial d'intégration sociale soit à la hauteur de nos attentes. Pour cela, l'école malienne a besoin de changements profonds qui s'étaleront sur une génération. Nous avons détérioré notre système éducatif en 20 ans. Il va nous en falloir au moins autant pour le sortir définitivement de l'ornière.

La crise actuelle met encore plus l'accent sur la nécessité de disposer d'un système éducatif de qualité et de l'accès adéquat de nos compatriotes à des soins de qualité et accessibles. La qualité des ressources humaines, qui dépend intimement de ces deux secteurs, sera déterminante pour le redressement durable de notre pays.

La jeunesse, future dépositaire des responsabilités, est à associer à ce redressement, par l'éducation mais aussi et surtout par l'espérance que nous lui donnerons à croire de nouveau en de lendemains meilleurs. Sa formation professionnelle, son implication dans le leadership, sa promotion sur tous les plans socio économiques, constitueront nos priorités. Il est impératif que le Mali fasse de sa jeunesse une catégorie sociale qui crée, entreprend, aide et soutien le pays plutôt qu'un poids à trainer.

La Diaspora malienne qui représente plus du quart des maliens joue déjà un rôle primordial par les soutiens multiformes qu'elle met en œuvre au bénéfice de nous tous. Il est impératif qu'elle soit soutenue et promue pour que sa volonté d'investir au Mali s'accroisse, pour que sa volonté de retour au pays s'accroisse, et pour que sa volonté de croire au Mali s'accroisse. Nous devons faire en sorte qu'à l'horizon 2030 il y ait plus de maliens qui veulent vivre au mali que de compatriotes qui veulent en partir ! Nous devons faire en sorte qu'à l'horizon 2030 il y ait plus de maliens de l'extérieur qui veulent retourner au Mali que de maliens qui veulent s'expatrier.

Le malien que nous voulons contribuer à construire va être le pilier du Mali au lieu d'en être le spectateur indifférent et impuissant.

## SOMMAIRE

<b>A. LE CITOYEN EST D'ABORD UN INDIVIDU EN BONNE SANTE .....</b>	<b>4</b>
<b>I – RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE L'ENCADREMENT .....</b>	<b>6</b>
1.1 RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SANITAIRE .....	6
1.2 AMELIORATION DU CADRE PARTENARIAL .....	6
<b>II – RENFORCEMENT DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION SOCIALE.....</b>	<b>7</b>
<b>III – RENFORCER LA PYRAMIDE ET AMELIORER LES PERFORMANCES .....</b>	<b>8</b>
3.1 RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE.....	8
3.2 RENFORCEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN MEDICAMENTS, DISPOSITIFS MEDICAU, REACTIFS DE LABORATOIRE .....	8
3.3 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF SANITAIRE.....	9
<b>B. L'EDUCATION COMME FONDEMENT DE LA CITOYENNETE.....</b>	<b>11</b>
<b>I – LES AMBITIONS D'UNE ÉDUCATION QUI REpond A NOS ATTENTES .....</b>	<b>14</b>
1.1 ORIENTATIONS MAJEURES .....	14
1.2 CADRE INSTITUTIONNEL.....	15
1.3 POLITIQUES ET ACTIVITES SIGNIFICATIVES A CONDUIRE ET MOYENS A METTRE EN ŒUVRE .....	15
<b>II – AGIR DANS L'URGENCE SANS OBÉRER LE FUTUR (2013–2015): COMMENT STABILISER LE MALADE.....</b>	<b>19</b>
2.1 STABILISATION DU FRONT SOCIAL (AVANT OCTOBRE 2013) .....	19
2.2 ACTUALISATION DES RECOMMANDATIONS DU FORUM POUR LEUR APPLICATION INTEGRALE (AVANT DECEMBRE 2013)....	19
2.3 FIXATION DES ORIENTATIONS MAJEURES DE L'EDUCATION SUR UNE GENERATION (AVANT JUIN 2014).....	20
<b>III – DES REFORMES DE FOND POUR CONCRETISER NOS AMBITIONS (2015 – 2018).....</b>	<b>21</b>
<b>C. LA JEUNESSE : UNE OPPORTUNITE A SAISIR.....</b>	<b>23</b>
<b>I – SOUTIEN AU LEADERSHIP JEUNE .....</b>	<b>25</b>
<b>II – DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETE AU SEIN DE LA JEUNESSE .....</b>	<b>26</b>
<b>III – PROMOTION DES JEUNES.....</b>	<b>27</b>
3.1 SOUTIEN A LA CREATION DE RICHESSE .....	27
3.2 L'ÉTAT, UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA PROMOTION DES EMPLOIS A DESTINATION DES JEUNES.....	27
3.3 LES COLLECTIVITES SONT DES MOTEURS DE CROISSANCE A LA BASE ET DES FACTEURS DE CHOIX D'INTEGRATION SOCIALE..	29
<b>D. LA DIASPORA MALIENNE A PROTEGER ET A PROMOUVOIR POUR LE PROGRES SOCIO ECONOMIQUE DU PAYS .....</b>	<b>31</b>

## **A. LE CITOYEN EST D'ABORD UN INDIVIDU EN BONNE SANTE**

Selon l'Organisation Mondiale de la Santé, la santé, est un état complet de bien-être physique, mental et social et ne consiste pas seulement en l'absence de maladie ou d'infirmité. La déclaration d'Alma-Ata réaffirme avec force que la santé est un droit fondamental de l'être humain, et que l'accession au niveau de santé le plus élevé possible est un objectif social extrêmement important qui intéresse le monde entier et suppose la participation de nombreux secteurs socioéconomiques autres que celui de la santé.

Au Mali, la constitution garantit le droit à la santé. Dans le cadre la déclaration de politique sectorielle de 1995 et à travers un plan et un programme de développement socio sanitaire, une stratégie sanitaire basée sur une pyramide sanitaire impliquant toutes les strates administratives est en cours de mise en œuvre. C'est ainsi que quelques avancées ont été notées (Plus de 1100 Centres de santé communautaires CSCOM, près de 60% de la population à 5KM d'un centre de santé...). Il n'en reste pas moins qu'au Mali 43% des accouchements sont non assistés ; le taux de mortalité infantile est de 96 pour 1000 ; le ratio sage femme/ habitant est encore de 1 pour 11000 habitants pour une norme OMS de 1 pour 5 000 habitants...

Il nous est obligatoire d'améliorer ces résultats si nous voulons améliorer la qualité de vie de nos compatriotes et permettre l'essor socio économique que nous souhaitons pour le Mali. C'est ce à quoi nous comptons nous atteler si les maliens nous font confiance.

Pour faire face à ces insuffisances, notre politique sanitaire sera :

Bâtie autour de plusieurs axes complémentaires à mettre en œuvre de manière concomitante ;

Soutenue par un dispositif de financement combinant l'Etat (*Atteinte de l'objectif d'Abuja avant la fin du mandat à savoir 15% du budget national à la santé, ce qui signifie par exemple pour l'exercice 2013 environ 30 milliards de FCFA supplémentaires pour le secteur*), les collectivités, le secteur privé, les bénéficiaires et les partenaires du pays.

## I – RENFORCEMENT DU DISPOSITIF DE GESTION ET DE L'ENCADREMENT

### 1.1 RENFORCEMENT DU SYSTEME D'INFORMATION SANITAIRE

Nous ferons en sorte qu'il n'y ait qu'un seul système de remontée des données sanitaires, informatisé et fiable. Cela aura l'avantage de faciliter les futures planifications. Nous allons :

- Renforcé la législation et la coordination ;
- Renforcé les capacités techniques des producteurs d'informations sanitaires et sociales ;
- Amélioré le système de suivi-évaluation des activités du système national d'information sanitaire et social ;
- Renforcé la collaboration avec le secteur privé dans le cadre de la prise en compte exhaustive et systématique des résultats de ce secteur dans les statistiques nationales ;
- Développé les TIC pour une meilleure gestion, exploitation et diffusion de l'information sanitaire et sociale.

### 1.2 AMELIORATION DU CADRE PARTENARIAL

Le secteur privé représente au moins 50% de l'offre sanitaire (plus de 80% si on prend en compte le communautaire), 50% de l'offre de formation des agents de santé et 100% de l'offre de mutuelle de santé. Il constitue une des composantes clés de notre système sanitaire. Nous devons en tenir compte. Nous allons renforcer le partenariat à travers :

- L'implication effective du secteur privé dans le processus de planification et de prise de décision ;
- L'appui à l'organisation, l'installation et l'accompagnement du secteur dans le cadre de sa participation aux objectifs de santé publique ;
- La prise en compte des résultats du secteur privé dans les statistiques nationales.

L'augmentation rapide du nombre de CSCOM n'a pas toujours été accompagnée par une plus forte mobilisation des populations en termes d'adhérents. En outre les Associations de santé communautaire ASACO sont confrontées à des problèmes de gouvernance générateurs de conflits avec les autorités de tutelle voire avec les communautés qu'elles desservent, annihilant les missions de mobilisation sociale et de promotion de la santé qui sont leurs vocations premières. Nous allons corriger ces travers avec une forte mobilisation des collectivités locales pour que les ASACO et CSCOM soient dans la droite ligne de leur vocation notamment par la contractualisation de leurs engagements et la mise en place d'un dispositif d'accréditation et de certification de la qualité des soins.

## II – RENFORCEMENT DE LA PREVENTION ET DE LA PROTECTION SOCIALE

La prévention a pour objet de faire en sorte que les systèmes de santé contribuent à l'équité, à la justice sociale et à la fin de l'exclusion, essentiellement en tendant vers l'accès universel aux soins et à la sécurité sociale. La prévention sous entend le développement et la vulgarisation de pratiques saines au sein de la population, permettant de diminuer la morbidité de manière significative. Pour ce faire, nous allons nous employer à :

- Engager chaque CSCOM du pays, dans le cadre de partenariats avec des objectifs précis à atteindre, à développer et mettre en œuvre un programme de vulgarisation des bonnes pratiques au sein des populations en terme d'hygiène, d'alimentation, de protection contre la maladie, d'assainissement...
- Engager les ONGs à soutenir les CSCOM dans cette activité par l'appui en terme de marketing social, de mobilisation communautaire...
- Engager des actions de communication massive impliquant les collectivités locales pour servir de support à l'initiative des CSCOM
- Engager les acteurs des structures sanitaires de tutelle (centres de références et hôpitaux) à appuyer et évaluer les CSCOM dans ce domaine et à rendre compte de l'impact de cette initiative pour l'améliorer le cas échéant.

Nous allons soutenir la protection sociale pour la porter à un niveau jamais égalé dans notre pays. Pour ce faire, nous travaillerons au renforcement des modèles existants à savoir :

- ✓ Les caisses villageoises de solidarité pour la prise en charge de la référence, initiées par la fédération nationale des CSCOM (FENASCOM) pour soulager les populations devant évacuer leurs malades. Les communes seront appelées à s'acquitter de leur quote-part ;
- ✓ Les mutuelles de santé dont la couverture sera étendue à 20% de la population rurale contre 2,2% aujourd'hui grâce à la micro assurance, aux assurances spécifiques à certaines activités et aux caisses de micro finance qui seront associées à ce dispositif ;
- ✓ Les assurances dans le secteur informel urbain à adapter aux activités socio économiques des populations en rapport avec leurs organisations socio professionnelles et les collectivités locales permettant de couvrir environ 10% de la population ;
- ✓ L'Assurance Maladie Obligatoire (AMO) qui est prévu pour couvrir environ 16% de la population ;
- ✓ Le Régime d'Assistance Médicale (RAMED) prévue pour couvrir 5% de la population représentant les indigents.

Nous allons aider au financement suffisant de ces différents mécanismes et à l'assainissement de leurs cadres de gestion à travers une meilleure identification des bénéficiaires, l'expérimentation de financements innovants (taxes ciblées, dons...), la systématisation de l'accréditation des structures de soins partenaires de la caisse d'assurance...

Notre objectif, sur le mandat, est de couvrir la moitié de la population contre les maladies grâce au dispositif d'assurance santé.

### III – RENFORCER LA PYRAMIDE ET AMELIORER LES PERFORMANCES

#### 3.1 RENFORCEMENT DE LA RECHERCHE

Malgré les efforts, la recherche en santé au Mali connaît de nombreux problèmes dont le plus brûlant reste le problème de coordination des activités. Le financement de la recherche est pour une large part assuré par les partenaires techniques et financiers bilatéraux et multilatéraux. Cependant il reste très insuffisant malgré son augmentation ces dernières années. Les ressources matérielles sont insuffisantes et inadaptées.

Pour cela, nous travaillerons au renforcement de :

La coordination de la recherche à tous les niveaux ;

Le financement de la recherche sur base de contrats avec les structures de recherche assortis de résultats précis à atteindre ;

Des relations avec les structures de recherche de pays voisins et au niveau international, la diffusion et l'utilisation des résultats de la recherche ;

Des ressources humaines pour la recherche.

#### 3.2 RENFORCEMENT DE L'APPROVISIONNEMENT EN MEDICAMENTS, DISPOSITIFS MEDICAUX, REACTIFS DE LABORATOIRE

Le Mali dispose d'une Politique Pharmaceutique Nationale adoptée en 1999. Le schéma directeur d'approvisionnement et de distribution des médicaments essentiels (SDADME) mis en place en 1995, le Contrat-Plan conclu entre l'Etat et la Pharmacie Populaire du Mali (PPM) servent de cadre d'exécution de cette politique de même que les officines privées (plus de 400), les dépôts (plus de 1000) et les établissements de vente en gros. Nous déplorons néanmoins une grande contrebande dans ce secteur (environ 15% de part de marché).

Pour renforcer ce dispositif, nous allons nous atteler à :

Améliorer les textes et à veiller à leur application correcte (contrôle de la promotion et de la publicité sur les médicaments, la pharmacovigilance, les textes sur les professions libérales) ;

Prendre des actes réglementaires qui sous-tendent les démarches techniques d'adoption des procédures de qualité en matière d'assurance qualité ;

Mettre en place un mécanisme efficace de financement des achats afin de permettre à la PPM d'améliorer sa crédibilité auprès des fournisseurs. Actuellement les retards dans le paiement des factures par le trésor public ont fait reculer l'indicateur de disponibilité des médicaments essentiels en créant des ruptures récurrentes de stocks et une réticence des fournisseurs de la PPM à soumissionner à ses Appels d'offres.

Mettre en place un cadre formel de coordination entre les services responsables de la mise en œuvre des fonctions réglementaires (Direction de la pharmacie et des médicaments, inspections, laboratoire nationale de la santé et PPM) ;

Faire baisser les prix des médicaments en fonction du pouvoir d'achat de la population en agissant sur le coefficient multiplicateur et en mettant en place des politiques localisées de subvention ;

Accroître la lutte contre la vente illicite des médicaments.

### 3.3 AMELIORATION DU FONCTIONNEMENT DU DISPOSITIF SANITAIRE

Nous allons engager quelques actions nécessaires pour accroître les performances de la pyramide sanitaire en soutien à toutes les initiatives précédentes :

- Rétablir et renforcer les structures de santé des régions du nord afin de permettre aux populations de bénéficier de soins de qualité sur place et de prendre en charge toutes les traumatismes infligés aux populations ; en rapport avec les objectifs du PRED : réhabilitation des 177 CSCOM du nord, retour du personnel, dotation en médicaments et relances des activités (17 milliards de FCFA financés pour l'essentiel par les partenaires);
- Améliorer le système de radio communication dans toutes les aires de santé fonctionnelles et explorer le dispositif des équipes sanitaires mobiles jumelées avec les équipes de santé animale dans les zones nomades pour améliorer la couverture sanitaire ;
- Améliorer et répartir les ressources humaines de façon équitable avec l'objectif de disposer d'au moins un médecin dans chaque commune ; mettre en place d'ici la fin du mandat une faculté de médecine à Mopti pour améliorer la formation des ressources humaines et leur déploiement au centre et au nord du pays;
- Réviser le paquet minimum d'activités des structures (PMA) afin de renforcer les activités des CSCOM et CS Réf qui sont des structures plus proches de la population et érection de ces dernières en hôpital de district ;
- Faire des hôpitaux nationaux et régionaux (CHU et CHR) de véritables pools d'excellence avec un personnel hautement qualifié et des équipements de pointe, renforcement de l'hôpital du Mali pour en faire un hôpital de 4e référence tel que prévu par la carte hospitalière Ouest Africaine ;
- Renforcer des plateaux techniques en fonction du nouveau PMA et les capacités de gestion en améliorant la formation des gestionnaires de structures hospitalières;
- Contractualiser des postes de responsabilité et sanctionner en cas d'insuffisance constatée ;

- Poursuivre les activités des projets et programmes actuels (Lutte contre le VIH/SIDA, santé de la reproduction, planning familial...) en intégrant le contexte de crise propice à la propagation de certains maux comme les MST, en prenant en compte certaines maladies oubliées comme les hépatites et en visant une forte amélioration de la gouvernance et l'imposition de la culture de résultat;
- Valoriser des bonnes pratiques individuelles et/ou collectives des agents de santé et de la population en matière de santé ;
- Mettre en place un système permettant de dénoncer les cas d'abus et les pratiques frauduleuses (Ex : lignes vertes) avec une forte implication des collectivités et des inspections des services de santé;
- Mettre en place une seule structure en charge de l'évaluation des structures, des inspections et lui conférer toute l'autonomie requise pour ce faire, elle sera également en charge des accréditation et autres certifications ;
- Renforcer la participation communautaire en faisant des relais communautaires un maillon essentiel du système surtout dans le domaine de la prévention;
- Impliquer les collectivités locales dans le financement de la pyramide en les faisant passer de 1 à 10% grâce aux transferts de ressources de l'Etat mais également grâce à leurs performances;
- Renforcer les mécanismes existants et le développement d'initiatives novatrices pour satisfaire les besoins de financement du secteur ;
- Renforcer la coordination et la gestion de l'aide en conformité avec la déclaration de Paris.

## **B. L'ÉDUCATION COMME FONDEMENT DE LA CITOYENNETÉ**

L'éducation malienne traverse une crise profonde. Une crise proche du coma. En vingt ans, le niveau des étudiants a baissé de plus de 70%. Notre pays est aujourd'hui classé 162<sup>e</sup> sur 168 par le PNUD en terme de performance de son système éducatif. On peut estimer à environ dix ans, le retard que nous accusons par rapport au niveau souhaitable pour un étudiant malien. Même certains pays d'Afrique commencent à douter du niveau de l'enseignement à de notre pays en faisant passer le BAC malien par leurs étudiants recalés et en obligeant nos bacheliers à faire une année préparatoire d'accès à leur université.

L'une des critiques importantes et fondées qui est faite à l'Etat est la perte d'autorité sur l'école. Cette perte d'autorité va de la petite école dont l'espace n'est pas clôturé à l'université où le campus est le lit de tous les trafics, de toutes les manœuvres frauduleuses et de toutes les dépravations possibles et imaginables.

Les programmes d'enseignement datent de plusieurs décennies, conçus à une époque où les enjeux étaient différents dans des circonstances particulières. Ils doivent être revus et rendus modulables en fonction de l'orientation qu'on se fixera. Leur conception et leur application nécessiteront un effort sans précédent de formation des enseignants.

Du fait de l'insuffisance des équipements, l'élève malien emprunte un véritable parcours du combattant pour espérer terminer ses études fondamentales et plus tard ses études secondaires et éventuellement supérieures. En âge d'aller à l'école, ses parents auront du mal à lui trouver un point de chute. En moyenne dans le pays, il existe une classe de primaire pour soixante deux (62) élèves. Ce taux est meilleur au nord (une classe pour 30 élèves à Kidal) qu'au sud (une classe pour 57 élèves à Bamako et Koulikoro). Après s'être trouvé une école, s'il n'a pas eu la chance d'être inscrit à une école publique (moins d'une école sur deux), ses parents seront obligés de cotiser pour l'ensemble des dépenses induites par sa scolarité. S'il se trouve en zone rurale, il risque de tomber sur une école distante de son lieu de résidence car en moyenne, dans les zones rurales, les écoles sont situées à trois kilomètres de la résidence des enfants. Marcher tous les jours 3 km à l'aller et au retour pour un enfant en bas âge relève d'une gageure car il pourra difficilement suivre les cours de manière convenable. A son arrivée, l'enfant attendra que les cours d'une classe qui n'est pas la sienne, mais qui occupe la même salle que sa classe, se terminent afin de pouvoir suivre ses cours. Ou, pire, il ira suivre ses cours dans une salle qui abrite en même temps une autre classe avec un professeur qui administre les leçons d'une classe à gauche suivies par les élèves concernés et les leçons d'une classe à droite suivies par d'autres élèves. C'est ce qu'on appelle la double vacation, terme savant pour indiquer le fait qu'un professeur se partage entre deux classes dans la même salle. Comment pourrait-on penser que des élèves puissent progresser dans des situations de ce genre ?

Les acteurs du système ont également des insuffisances. Par exemple, les apprenants à travers leur organisation syndicale font aussi partie des maux. A la lecture des statuts de l'AEEM, transparaissent des termes et des notions qui empruntent à une connotation idéologique forte, elle-même issue de réflexes marxistes, socialistes et de tout ce qui a fait les luttes sociales d'une certaine époque. Verser son sang pour la cause, se former idéologiquement, être prêt à élaborer des doléances, former des cellules de crises en cas de perturbation, sont ainsi quelques unes des notions dignes d'un autre temps et pourtant incluses dans les statuts de l'AEEM. La devise de l'association, elle-même, illustre parfaitement ces indications.

Les autres acteurs de l'école ne sont pas en reste. Chacun a ainsi des efforts à faire pour sortir l'éducation malienne de l'impasse.

Nous devons ensemble définir les voies et moyens permettant d'aller vers l'école de nos objectifs en l'espace d'une génération, soit 25 ans environ : mieux gérer les flux d'élèves et d'étudiants (environ 400 000 enfants par an arrivent dans le primaire et 30 000 diplômés sortent de nos écoles supérieures chaque année) en fonction des choix stratégiques, gérer le stock d'étudiants dans les écoles et universités par les dispositifs existants et à renforcer, utiliser les technologies d'informations et de communication de manière massive, utiliser toutes les ressources de la diaspora (réseaux, connaissances, moyens), mettre fortement à contribution le marché de l'emploi et le secteur privé...

C'est à cela que nous nous engageons si les maliens nous font confiance. Nous allons très rapidement fixer le cap, dans les deux mois de l'investiture. Nous allons définir les modalités pratiques permettant d'obtenir les résultats tangibles, immédiatement, dans un délai de six mois à deux ans et dans un horizon de moyen et long terme. Ces modalités pratiques tiendront d'abord compte du rétablissement de toutes les conditions académiques requises en vue du redémarrage des activités scolaires dans l'ensemble des régions du Nord d'ici décembre 2013. Elles tiendront aussi compte des priorités que nous tracerons en plus des indications relatives au forum sur l'éducation. Ces modalités pratiques tiendront enfin compte des réformes de fond à conduire sur le long terme, en une génération, pour conduire l'éducation malienne à bon port.

Cette amélioration nécessaire du système est peut être le legs le plus important que la génération actuelle de malien aura laissé à celle à venir. Nous avons l'ambition faire de notre système éducatif, une entité à l'image du pays car l'éducation constitue une vitrine de la Nation, le symbole d'un pays ancré dans ses valeurs et ouvert au Monde, peuplé d'hommes et de femmes conscients, formés pour acquérir des compétences qui leur permettent d'avoir un emploi mais formés surtout pour être des responsables.

# I – LES AMBITIONS D'UNE ÉDUCATION QUI REpond A NOS ATTENTES

## 1.1 ORIENTATIONS MAJEURES

- L'impérieuse nécessité de rendre l'ensemble des régions du nord de notre pays aptes à accueillir dans des conditions adéquates les acteurs du système éducatif ;
- L'éducation pour inculquer au malien des valeurs, avant de lui donner des compétences. Elle est destinée à donner corps au citoyen en tout être humain, c'est-à-dire un individu responsable, passionné de son espace de vie (sa contrée, sa ville, sa région et son pays), pétri de culture et armé socialement pour affronter la vie. Cet objectif doit animer chaque acteur du système, impulsé par les autorités et traduit sur le terrain à travers les programmes, les instances et les structures de gestion de l'éducation. La construction humaine ainsi visée se traduit par la mise en œuvre d'actes simples et concrets qui porteront à l'avenir s'ils sont engagés de manière résolue et massive
- L'éducation pour exercer un métier : Priorité aux formations permettant d'exercer un métier, de trouver un emploi. Priorité aux formations qui concourent à la production et donc vers les secteurs productifs du pays (agriculture, pêche, élevage, agro industrie, services, artisanat...) au dépend des secteurs de support ou d'encadrement (droit, économie, sciences sociales...). Priorité aux formations techniques courtes plus rentables au dépend des formations longues sans issues évidentes. Priorité aux mathématiques et aux sciences. Instauration d'un appui conseil orientation dès la fin du premier cycle du primaire, l'organisation de journées d'information et de discussion avec les enfants, animées par les professeurs ou des personnes maîtrisant le sujet, avec la participation effective des parents d'élèves ; anticipant les évolutions du marché et connaissant dans les grandes lignes les disponibilités sur ce marché. Agir sur la gestion des effectifs pour limiter au strict minimum l'écart entre les diplômés et les places disponibles. Possibilité d'orienter les enfants dès le collège vers les formations techniques. Rigueur dans la gestion des différentes filières, orientation plus motivée et plus importante des élèves vers ces formations pour accroître l'offre de compétences dans les domaines techniques et diminuer la pression sur les lycées et donc sur les écoles supérieures. Tuer le mythe du cadre et le remplacer par celui nettement plus productif de l'emploi ;
- Partenariat public – privé dans la mise en œuvre de la stratégie de sauvetage de l'école : accompagnement des structures privés, meilleur encadrement et application plus stricte des textes, implication des privés dans la gouvernance, soutien aux initiatives privées de formation d'élites dans les domaines prioritaires et facilitation de leur installation, rapprochement de l'école et du monde de l'emploi, implication du privé dans la recherche scientifique ;
- Partenariat public – société civile dans la mise en œuvre de la stratégie notamment en matière de gouvernance de l'école avec un rôle accru de la société civile mais une plus grande responsabilité notamment ;
- Respect strict des engagements signés avec les partenaires sociaux et respect strict du chronogramme convenu de mise en vigueur des engagements.

## 1.2 CADRE INSTITUTIONNEL

- Un seul grand département en charge de l'éducation pour signifier une cohérence globale, une unicité des interventions et la mise en commun de certaines ressources pour faire des économies ; un dispositif conçu à l'intérieur du département pour accroître les capacités d'absorption des soutiens extérieurs et améliorer la rapidité de mise en œuvre des actions de réhabilitation du Nord ;
- Accroissement des marges de manœuvre pour les collectivités : Le Décret 02 – 213/P – RM du 04 Juin 2002 est à appliquer intégralement et accélérer le passage de certaines attributions aux collectivités (gestion des recrutements, suivi des enseignants, investissements dans les écoles, ...);
- Plus d'autonomie des services déconcentrés (CAP et Académies) pour accroître leur réactivité et leur efficacité en matière d'orientation, de supervision, de gestion des examens ;
- Création d'une Commission Nationale des Programmes sous la tutelle du Ministre de l'Education Nationale : cette commission sera pluri institutionnelle, pluridisciplinaire et serait ouverte à la société civile. Elle sera une instance d'orientation et de validation des programmes élaborés par les services techniques dans un cadre consensuel ;
- Intégration du système de l'enseignement confessionnel au sein du dispositif de l'éducation : formation des enseignants, orientation des enfants, connexion entre les formations, implication dans les instances et la gouvernance, appuis divers, équipements... ;
- Renforcement du cadre institutionnel de l'éducation informelle et de l'alphabétisation fonctionnelle pour accroître les chances des maliens non diplômés et non instruits à accroître leurs compétences et leurs aptitudes : plus d'implication des collectivités, plus de soutiens aux services publics impliqués, plus d'organisation des cours notamment dans les centres urbains avec une meilleure collaboration des écoles qui servent de cadres d'intervention... ;
- Meilleure prise en compte de tous les acteurs du système éducatif dans les différents cadres de concertation et d'orientation aux niveaux local et régional et formalisation d'un cadre unique de concertation et d'orientation de l'éducation vers les objectifs stratégiques et qui fonctionnera indépendamment du programme ou du projet en cours ;

## 1.3 POLITIQUES ET ACTIVITES SIGNIFICATIVES A CONDUIRE ET MOYENS A METTRE EN ŒUVRE

- Affecter à l'éducation 40% des ressources publiques propres contre un peu moins de 37% aujourd'hui (environ 360 milliards de FCFA) ; en accompagnant ces orientations par une plus grande rationalisation des dépenses : Cela dégagera environ 60 milliards de FCFA sur une année en FCFA constant et au moins 100 milliards de FCFA si nos objectifs de croissance et d'amélioration de la pression fiscale étaient atteints ;

- Collecter rapidement les ressources inscrites dans le PRED en ce qui concerne l'éducation soit environ 110 milliards de FCFA destinées aux activités d'urgence dont 73 milliards sur financement extérieur (reconstruction et réhabilitation d'infrastructures, formation du personnel, organisation de cours de rattrapage, appui psycho social des acteurs, équipements, actions vers les groupes vulnérables et les handicapés, adaptation des programmes, généralisation des TIC...);
- Solliciter l'intervention du secteur privé à travers le soutien à la recherche, la contribution au financement partiel de certaines filières porteuses notamment dans les domaines scientifiques et technologiques ;
- Assurer l'inviolabilité de nos écoles, clôturer les écoles et les débarrasser des environnements malsains ou insalubres, retour de l'ordre et de la discipline, obligation de la tenue scolaire, respect strict des heures de travail, levée des couleurs, limitation de la mixité même dans les écoles mixtes ;
- Approcher l'enseignement notamment le secondaire et le supérieur du marché de l'emploi (public et privé) pour accroître les chances des enfants à trouver un emploi et faire participer les privés au financement de l'éducation, multiplier les occasions de rencontres et d'échange ; poursuivre les efforts d'immersion des enfants dans le monde professionnel avant leur sortie du circuit de l'éducation en augmentant les structures d'accueil ;
- Généralisation des TIC et meilleure utilisation de cette évolution mondiale qui simplifie les manières d'enseigner, d'évaluer, d'étudier, de soigner : accélérer l'équipement et la connexion de toutes les structures d'enseignement secondaire à travers des salles informatiques ou des bibliothèques transformées en centre de documentation informatisé (1 milliard de FCFA par an) et engager les structures privées vers ce but ; tendre vers l'enseignement de l'informatique au primaire ;
- Depuis le second cycle fondamental, il faudra dresser une stratégie pour professionnaliser et « scientifier » le système. Aussi, il faut renverser la tendance "84% de littéraires contre 16% de scientifiques" dans tous les ordres d'enseignement secondaire et supérieur avec l'objectif d'obtenir l'égalité (50 – 50) d'ici dix ans et un basculement vers les sciences (80 – 20) d'ici vingt ans ;
- Promotion de l'éthique et de la déontologie à tous les niveaux : implication des CGS, des parents d'élève, des syndicats d'enseignants, de l'administration scolaire et pédagogique, lutte implacable contre la corruption et toutes les pratiques déviantes à l'école (tricheries, fraudes, proximité enseignant – étudiants...); rendre opérationnelles les inspections générales et régionales encours de création vers ces objectifs ;
- Poursuivre la décentralisation de l'enseignement supérieure (objectif d'ici quinze ans d'une structure de formation supérieure par région en vue de la fixation des populations et la réduction des coûts) ;

- Accélérer la décentralisation de la formation technique secondaire en obtenant d'ici dix ans un institut de formation professionnelle dans l'équivalent de chaque cercle aujourd'hui avec la priorité donnée aux métiers de la zone et aux productions de la zone; mieux connecter les instituts de formation avec les secteurs productifs, les opérateurs économiques et les autres acteurs socio économiques de la zone ;
- Plus et mieux de responsabilités pour chaque acteur :
  - Autorités centrales : les programmes vers une éducation qui fait la part belle au Mali (histoire, géographie, cultures, traditions, religions...), Le règlement définitif de la problématique des méthodes pédagogiques (convergente et du curriculum ou syllabique), pour ainsi arrêter les pratiques d'expérimentation, faisant de notre système éducatif un éternel cobaye,
  - Collectivités : Le renforcement de la décentralisation en rendant effectif et opérationnel le transfert de compétences et de responsabilités avec des moyens substantiels aux Collectivités Territoriales en vue de les faire faire assurer pleinement leurs rôles de développement d'une Education de Base de qualité, des cantines scolaires fonctionnelles, de généralisation de l'uniforme scolaire, de rattachement des fonctions d'exécution des services déconcentrés et des agents concernés, d'appui conseil et d'accompagnement, d'insertion parmi les programmes scolaires de certaines spécificités locales (histoire, cultures et traditions, géographie...), de promotion de la citoyenneté et des valeurs républicaines ; d'implication des aînés dans la gestion de l'école pour bénéficier de leurs capacités ;
  - Administration scolaire et pédagogique : plus de visions, plus de principe, plus d'encadrement, plus de sanction également, plus de moyens et passage progressif sous l'égide des collectivités territoriales ;
  - Parents d'élève : implication dans l'administration scolaire avec l'obligation de présence d'au moins un parent à chaque occasion, interpellation systématique des parents par les directeurs au sujet des enfants, alternance à la tête des CGS avec l'implication des collectivités territoriales ;
  - Personnel enseignant : valorisation de la fonction d'enseignant, La responsabilisation totale et intégrale des enseignants en tant que premiers acteurs concernés par la vie d'une école performante et compétitive ; La veille à l'application stricte du règlement intérieur de l'enseignement, Amélioration significative des conditions de travail des enseignants et des chercheurs dans la droite ligne des accords conclus avec les autorités actuelles, Encouragement des enseignants à s'inscrire sur les listes d'aptitude du CAMES, Encouragement des enseignants à accepter l'évaluation des performances et à accepter l'évolution basée sur les performances, Négociation avec les enseignants pour bannir les grèves et tendre vers un service minimal en attendant cela ;

- Apprenants : impossibilité pour les étudiants d'arrêter les cours, acceptation d'une association d'élèves et d'étudiants mais pas d'un syndicat (mise en œuvre d'activités constructives, représentation, présentation de doléances...), promouvoir l'esprit et les actes de l'initiative « école amie des enfants, amie des filles », respect strict de la discipline et renvoie immédiat pour tout acte d'indiscipline du second cycle de l'enseignement fondamental à la fin de l'université ;
  - Société civile : soutien aux organisations de la société impliquées dans l'éveil des consciences, dans la participation à la gestion scolaire...
- Plus de cohérence dans les innovations pédagogiques (pédagogie convergence, double vacation...) : évaluation rigoureuse à conduire en vue de généralisation, poursuivre ces innovations et tester l'écriture Nko en vue de son insertion dans les curricula ;
  - Mettre en place toutes les initiatives originales pour la scolarisation des filles et leur maintien jusqu'à l'obtention d'un diplôme professionnel ; avec comme objectif d'obtenir un taux de fréquentation scolaire des filles au moins égal à celui des garçons et cela jusqu'à la fin du secondaire et de réaliser un taux d'alphabétisation d'au moins 70% des femmes.

## II – AGIR DANS L'URGENCE SANS OBÉRER LE FUTUR (2013–2015): COMMENT STABILISER LE MALADE

### 2.1 STABILISATION DU FRONT SOCIAL (AVANT OCTOBRE 2013)

- Obtenir des partenaires de l'école une trêve de grèves, manifestations et autres blocages pour permettre un déroulement à peu près normal de l'année scolaire encours dans les différents ordres d'enseignement ;
- Poursuite du respect des engagements de l'Etat envers les partenaires à la lumière des moyens financiers de l'Etat et partage avec les partenaires sociaux de toutes les préoccupations financières et budgétaires du moment ;
- Mettre en œuvre une série de mesures « redistributrices » de pouvoirs d'achat aux plus pauvres qui atténueront le coût de la vie pour les citoyens dès la rentrée scolaire 2013 :
  - o Généraliser les cantines scolaires et les renforcer par la qualité des repas en augmentant les budgets alloués à ce dispositif (5 milliards de FCFA chaque année contre moins de 2 milliards aujourd'hui) ;
  - o Subventionner la rentrée scolaire par la distribution de fournitures scolaires aux enfants de parents démunis sous l'égide des collectivités territoriales (4 milliards de FCFA chaque année) ;
  - o Généraliser l'uniforme scolaire à travers les collectivités territoriales et subventionner 50% de son coût en privilégiant les enfants démunis (8 milliards de FCFA chaque année) ;
  - o Allègement des frais de scolarité jusqu'à la 6<sup>e</sup> année sur 5 ans et jusqu'à la fin du fondamentale sur 10 ans (environ 10 milliards de FCFA par an) ;
  - o Soutien à la mise en place dans les zones pauvres de politiques de soutien familial permettant de prendre en charge la scolarité des enfants pendant 3 ans en attendant un renforcement des revenus des parents à travers les collectivités locales ; dix milliards de FCFA chaque année pour 10 000 enfants ;

### 2.2 ACTUALISATION DES RECOMMANDATIONS DU FORUM POUR LEUR APPLICATION INTEGRALE (AVANT DECEMBRE 2013)

- Appuyer les recommandations du Forum national sur l'Education de Novembre 2008, constituant le véritable « Pacte national » pour l'Ecole, où les maliens ont dit ce qu'ils veulent comme reforme de leur système éducatif. 490 recommandations ont été proposées : 111 recommandations au titre de l'éthique et de la déontologie ; 132 pour l'éducation de base, 95 concernant l'enseignement secondaire général, technique et professionnel, et 152 relatives à l'enseignement supérieur et la recherche scientifique ;

- Faire un point précis de la mise en œuvre de ces recommandations pour établir un plan d'application intégrale de celles qui restent auxquelles il conviendra d'ajouter les orientations données dans les chapitres précédents de notre projet. Nous allons donc organiser dès les premiers mois de notre investiture une concertation nationale de relecture et de proposition des plans d'actions concrets et précis sur ce qui reste à faire en matière d'application des recommandations du forum et sur les grandes initiatives nouvelles proposées dans notre projet ;
- Etablir, sur base des recommandations actualisées qui en sortiront, les actes fondateurs du renouveau de l'Ecole malienne pour l'atteinte de l'objectif principal, qui demeure la restauration d'un système éducatif performant ;
- Poursuivre les efforts déjà engagés, en perspective de cette relecture des recommandations du forum, en terme de mise en œuvre de ces recommandations, tout en soutenant la réflexion sur la complexité du financement du secteur de l'éducation nationale ;
- Un suivi de la mise en œuvre des recommandations sera fait à tous les niveaux avec des missions différentes. Le Ministre en charge de l'éducation mettra en place une cellule de suivi et de veille, dont la mission consistera à suivre intégralement la mise en œuvre des recommandations du forum. Il travaillera avec les acteurs de l'école dans cette perspective. Le Chef de l'Etat veillera à ce que le département de l'éducation fasse de cette activité la priorité absolue de son action.

### **2.3 FIXATION DES ORIENTATIONS MAJEURES DE L'EDUCATION SUR UNE GENERATION (AVANT JUIN 2014)**

- Prendre en compte les conflits latents et inscrire les solutions soutenables dans les axes majeurs du système éducatif, prendre en compte les décisions prises par les autorités actuelles en dehors des résolutions du forum et de manière générale prendre en compte ce qui fait aujourd'hui le dispositif de gestion de l'école ;
- Procéder à une évaluation de la mise en œuvre des programmes sectoriels majeurs comme le PRODEC à travers ses différentes phases, le PDES dans ses composantes relatives à l'éducation, le CSCRП également pour faire ressortir ce qui est possible, dans quel temps et finaliser un document étayé, détaillé et qui tiendrait compte de l'évaluation de la mise en œuvre des recommandations ;
- Résumer les conclusions majeures en faisant ressortir les chiffres et soumettre ces orientations à une consultation populaire pour amener les maliens à s'approprier de l'éducation que nous voulons pour le pays, identifier le niveau d'effort attendu de chacun, les sacrifices à consentir par chaque acteur afin que l'ensemble des composantes de la nation s'oriente définitivement vers cette destination.

### III – DES REFORMES DE FOND POUR CONCRETISER NOS AMBITIONS (2015 – 2018)

- Gestion du flux :
  - Anticipation et prévision systématiques suivies de plans d'investissements, de formation en partenariat avec les collectivités, le privé... pour que nous sortions de l'improvisation, cette évaluation permanente et ces ajustements subséquents seront systématiquement assurés dans un horizon de 20 à 25 ans ;
  - Mise en place d'un système contraignant incitatif à la performance scolaire qui sanctionnera les mauvaises performances par une orientation vers les CED et l'apprentissage dès le premier redoublement ;
  - Orientation à partir de la 7<sup>e</sup> année vers des formations aux métiers pour 40% des enfants ;
- Lancer une grande initiative de formation des enseignants notamment dans les sciences et techniques ainsi que la production pour disposer des effectifs appropriés afin d'équiper les structures de formation technique à généraliser dans le pays, nous utiliserons toutes les disponibilités internes et solliciterons tous les concours extérieurs pour obtenir les capacités adéquates et les outils nécessaires à la mise en place d'un véritable système de formation des formateurs dans les domaines ciblés par le dispositif ;
- Intégrer les écoles confessionnelles : plus de passerelles et de débouchés, collaboration avec les promoteurs vers la fonctionnalisation de ce dispositif pour la rentrée 2014 – 2015 ;
- Mettre l'accent sur l'enseignement technique et professionnel inscrit dans la composante 2 sous composante 7 des actions du forum et accélérer la mise en œuvre : prise en compte des enfants depuis la fin du premier cycle du primaire au lieu du secondaire et instauration de brevet techniques avec un effort important dans la mise en place des centres, équipements... ; orienter les efforts vers la mise en place d'un IFP dans l'équivalent de chaque cercle aujourd'hui avec une priorité accordée aux productions du cercle, accompagner cette orientation par des efforts significatifs de construction (5 IFP par an) et de formation du corps enseignant avec le recours si besoin à des compétences extérieures pour nous accompagner ;
- Privilégier l'enseignement supérieur court professionnel (ESPC) pour porter à 50% en 5 ans les effectifs d'enfants qui y seront orientés contre 7% aujourd'hui ; renforcer le corps professoral par les compétences de la diaspora notamment ceux retraités de retour au pays ;
- Intégrer l'école au marché de l'emploi : plus de proximité avec les entreprises et le monde économique, avec les administrations et les collectivités, avec la diaspora malienne ;
- La relecture des textes régissant l'Inspection de l'Enseignement Secondaire (IES) pour créer une structure unique de contrôle de tout le système éducatif malien appelée Inspection Générale de l'Education Nationale (IGEN) ;

- La promotion d'un enseignement supérieur et une recherche scientifique de qualité aux coûts maîtrisés impliquant l'industrie et le secteur privé au tant niveau administration qu'au niveau acteurs des espaces universitaires et grandes écoles ;
- Mettre en place une grande école de formation des élites, dans les domaines techniques et de la production sur le modèle de l'Institut Polytechnique Houphouët Boigny INP HB : ouvert aux étudiants scientifiques performants, 500 étudiants par an entièrement pris en charge, corps professoral national et international, Budget de 10 milliards de FCFA par an, située à l'intérieur du pays, utilisant fortement les nouvelles technologies, nouant des partenariats avec des écoles et universités d'Afrique et d'ailleurs ;
- Soutenir l'initiative d'école d'excellence de l'UEMOA et faire en sorte que des universités maliennes et des formations nationales en bénéficie ;
- Soutenir le dispositif des bourses d'excellence et faire en sorte que les boursiers soient mieux suivis pour faciliter leur insertion à leur retour, qu'ils soient orientés dans les domaines scientifiques et de préférence les domaines offrant des débouchés au Mali.

## **C. LA JEUNESSE : UNE OPPORTUNITE A SAISIR**

Couche majoritaire de la population, la jeunesse malienne constitue cependant la source de préoccupation majeure pour l'avenir de notre pays au lieu d'en être la principale force. Les jeunes (moins de 35 ans) représentent au moins 75% de la population. Ils constituent l'essentiel des personnes sans emploi ou mal employés. Ils forment la couche la plus vulnérable aux maladies et aux calamités de la vie. Ils sont les principales victimes des conflits armés.

Le Mali doit donner un nouvel espoir à sa jeunesse pour que celle-ci devienne rapidement le moteur de son essor socio économique.

La jeunesse consciente est celle qui va aider son pays à avancer en adoptant des attitudes et en étant un citoyen. Le jeune malien doit être encouragé à :

- Se cultiver, s'instruire, se former ; forger sa personnalité ;
- Connaître et aimer son pays ;
- Être conscient de la situation du pays, de sa famille et de sa propre situation ;
- Apprendre à l'école et dans la vie, s'informer et se former ;
- Être performant pour soi, pour sa famille et ses proches, pour sa communauté et pour son pays
- Avoir un emploi et exercer une responsabilité ;
- Être utile à sa collectivité ;
- S'impliquer autour de soi : éducation des frères et sœurs, donner et partager la bonne information, organiser autour de soi des groupes positifs agissant dans la communauté, le carré, le quartier, la commune pour améliorer la vie des gens ;
- Participer aux activités citoyennes sur tous les plans, exercer ses devoirs de citoyens (disposer de ses pièces d'identité, participer au vote, être candidat éventuellement...) ;
- Agir, si on a la chance, pour que d'autres puissent avoir les mêmes occasions ;
- Agir pour que le maximum de jeunes soient conscients et acteurs, éviter les attitudes négatives, promouvoir la valeur du travail (exemple de la Chine) et du mérite ;
- S'impliquer à l'amélioration de la vie locale et nationale.

Un jeune de type nouveau, précurseur du nouveau type de malien indispensable à l'édification du pays, est à obtenir à travers ces différentes étapes pour que l'avenir de notre pays soit à nouveau lisible.

Nous allons nous battre pour obtenir cela. En misant massivement sur l'éducation mais également la santé comme cela est présenté dans les sections précédentes. Nous allons innover en soutenant le leadership et l'exemplarité jeune pour que la base soit en phase avec le sommet.

Nous comptons ériger le raffermissement de la citoyenneté des jeunes parmi les priorités du mandat avec l'objectif d'obtenir rapidement une masse critique de jeunes citoyens dans nos villes et campagnes agissant sur les autres pour assainir progressivement cette couche importante de la société malienne.

Nous allons nous attaquer frontalement et de manière durable à la question de l'emploi des jeunes en combinant la création de richesse avec une combinaison d'interventions de l'Etat et des collectivités locales pour toucher le maximum de nos compatriotes jeunes.

Nous ambitionnons de résumer l'ensemble de nos interventions dans le cadre d'une véritable politique nationale de la jeunesse du Mali.

## I – SOUTIEN AU LEADERSHIP JEUNE

- Sur le plan politique :
  - Nommer au Gouvernement au moins 10% de jeunes (moins de 40 ans)
  - Encourager les partis politiques à présenter des candidatures jeunes aux élections législatives et locales à travers le financement public
  - Encourager les candidatures jeunes aux élections locales
  - Encourager la désignation de jeunes dans toutes les instances et organisations publiques (conseil économique et social, comité et commissions spécifiques...)
  - Modifier les textes pour que lors des votes de désignations aux postes de responsabilités, en cas d'égalité de voix le plus jeune soit retenu
  
- Sur le plan administratif :
  - Nommer dans la haute administration au moins 20% de jeunes (moins de 40 ans) ;
  - Soutenir lors des nominations les jeunes cadres prometteurs et mettre en avant ceux qui sont performants;
  - Encourager les jeunes à être innovants et entrepreneurs au sein de l'administration et promouvoir leurs initiatives;
  
- Sur le plan socio économique :
  - Mettre en avant les jeunes exemplaires pour que les autres s'en inspirent ;
  - Soutenir l'expression du leadership jeune à travers les collectivités locales ;
  - Aider les jeunes à accéder aux marchés publics, soutenir les entreprises privées dirigées par les jeunes ;
  - Encourager la désignation de jeunes dans tous les instances et organisations socio professionnelles (chambres consulaires, organisations patronales et syndicales...);
  - Soutenir l'enseignement du leadership à l'école, le soutien à l'innovation, l'encouragement des enfants à nourrir des ambitions et à s'armer pour les réaliser ;
  - Accompagner les organisations de la société civile qui se battent pour le leadership jeune.

## II – DÉVELOPPEMENT DE LA CITOYENNETÉ AU SEIN DE LA JEUNESSE

- Faire de l'éducation civique et morale une matière principale dans toutes les classes de tous les ordres d'enseignement, du primaire au supérieur;
- Engager les collectivités territoriales à initier des projets de soutien à la citoyenneté, d'encouragement des bonnes initiatives citoyennes, de détection et d'accompagnement de leaders jeunes vecteur de promotion de la citoyenneté dans leurs hameaux, quartiers ou villages;
- Informer, sensibiliser, conscientiser les jeunes à travers leurs organisations, les collectivités locales, la presse, les services de l'Etat, les projets et programmes de développement sur toutes les questions intéressant le pays ;
- Faciliter la représentativité de la jeunesse à travers les organisations de jeunesse crédibles, solides, représentatives et les encourager à agir à travers celles ci;
- Soutenir les initiatives originales de la jeunesse (forum, festival, théâtre, science etc.) ;
- Soutenir les associations dynamiques en finançant leurs projets dans leurs domaines d'expertises ;
- Soutenir le réseau du Conseil National de la Jeunesse en se basant fortement sur les coordinations de communes en y promouvant la démocratie, la représentativité, l'alternance (mandat unique) ;
- Soutenir les organisations d'enfant de 10 à 18 ans en amont de l'adolescence pour y promouvoir les idées de patriotisme, d'engagement, d'honnêteté et de moral. Avec la collaboration d'organisations de jeunes, soutenir l'insertion dans les programmes scolaires des valeurs prônées par notre société ; développer et rendre plus visible le parlement des enfants et systématiser l'expérience de l'école amie des enfants et amie des filles;
- Promouvoir la transparence dans toutes les activités soutenues, la reddition des comptes, le sens des responsabilités, la quête de résultat mesurable, la récompense du travail bien fait et la sanction des fautes ;
- Accroître les efforts vers les jeunes ruraux n'ayant pas forcément les mêmes aspirations que les jeunes citadins : plus d'instruction et de qualification, soutien d'activités génératrices de revenus... ;

### III – PROMOTION DES JEUNES

#### 3.1 SOUTIEN A LA CREATION DE RICHESSE

- Soutenir l'esprit d'entreprise et le promouvoir chez les jeunes depuis l'école pour qu'une fraction importante de la couche sociale devienne des entrepreneurs, porteurs de projets et innovateurs;
- Ouvrir plus de perspectives aux jeunes porteurs de projets pour l'accès aux garanties, au financement du secteur bancaire et de la micro finance;
- La multiplication des projets structurants et l'implication des jeunes dans l'agro industrie et les services avec à terme la généralisation de l'expérience de l'office du Niger comportant l'installation de jeunes ruraux sur des espaces aménagés vers la maîtrise de l'eau;
- Le soutien massif à l'artisanat et aux métiers de l'art et du savoir faire en motivant la jeunesse à embrasser ces métiers ;
- Soutien plus important au secteur privé qui regorge d'opportunités d'emploi en faisant de la création d'emplois, notamment d'emploi des jeunes un des critères majeurs d'obtention des exonérations et autres licences ;

#### 3.2 L'ETAT, UN ACTEUR INCONTOURNABLE DE LA PROMOTION DES EMPLOIS A DESTINATION DES JEUNES

Les institutions publiques accompagneront la jeunesse dans sa quête d'affirmation et dans ses efforts de recherche d'emplois et de bien être social en améliorant sensiblement les dispositifs mis en place.

Plusieurs actions seront menées, il s'agit entre autres de :

- Cibler les jeunes et développer des initiatives de micro emplois en milieu rural et urbain (environ 20.000 par an) ; Privilégier les activités HIMO (haute intensité de main d'œuvre) pour créer au moins 100 000 Emploies/jour par an;
- Poursuivre et amplifier l'expérience du volontariat des jeunes dans les services publics;
- Moderniser les écoles et profiter de la révolution numérique (NTIC) pour rehausser le niveau et la qualité de l'éducation pour améliorer la compétitivité des maliens sur le marché régional de l'emploi ;
- Rapprocher l'école et marché de l'emploi, les structures de formation et les entreprises, les structures de formation et les services publics ou encore les ONGs...; Accroître les efforts en matière d'information et d'intermédiation entre les employeurs et les jeunes diplômés. Il faut multiplier les contacts entre les écoles, les entreprises et les administrations, créer des occasions de rencontre (salons, foires...), introduire dans les programmes les séjours en entreprises, multiplier les formations et généraliser l'initiative des jeunes dans l'administration pour un stage ;

- Communiquer autour des possibilités, des politiques et des moyens d'aide des jeunes diplômés. Un guide pour le jeune diplômé à la recherche d'emploi sera élaboré et largement diffusé, sous l'égide de l'ANPE en utilisant en plus des autres canaux, un site actualisé des offres (y compris les offres de stage) avec toutes les spécificités permettant à un jeune de se guider ;
- Revoir le cadrage institutionnel et les modalités de fonctionnement de l'APEJ ainsi que les conditions de réception des candidatures des jeunes vers la fusion entre l'APEJ et l'ANPE et une plus grande responsabilisation des collectivités;
- Soutenir davantage l'édification d'une économie constellée de petites et moyennes entreprises. Promouvoir une politique qui allie l'allègement des conditions de création d'entreprises à la facilitation de l'accès au crédit en passant par la simplification fiscale et la promotion des marchés pour soutenir le développement des PME au Mali dans les domaines de l'agroalimentaires, des services, d'artisanat et même de la culture ;
- Exploiter toutes les potentialités de création d'emplois autour des mines d'or où il existe de forts potentiels de développement de petites unités de production de biens et de services (aviculture, pisciculture, productions et distributions alimentaires, services de nettoyage...) qui sont en mesure d'aider les localités concernées à avancer vers le plein emploi ;
- Mieux expliquer aux jeunes le dispositif de l'orientation scolaire et académique pour qu'ils sachent les métiers à exercer au bout de chaque formation et les perspectives d'avenir d'une part et d'autre part les besoins réels d'emplois dans la Commune ;
- Organiser une cérémonie pour marquer l'entrée dans la vie adulte des jeunes avec à la clé, la remise de carte d'électeur, le rappel des droits et devoirs ;

Les actions de promotion économique et de soutien à l'emploi couteront au moins 10 milliards de FCFA chaque année financée en partie sur les ressources mobilisées du PRED et le budget national d'autre part.

### 3.3 LES COLLECTIVITES SONT DES MOTEURS DE CROISSANCE A LA BASE ET DES FACTEURS DE CHOIX D'INTEGRATION SOCIALE

Les collectivités vont être motivées à aider les jeunes à avoir un accès à l'éducation, la santé, la sécurité, l'emploi et le revenu. Elles seront soutenues dans la mise en œuvre des actions suivantes :

- La forte implication des collectivités territoriales en s'inspirant de l'expérience en cours au niveau de la commune IV et qui devrait créer en cinq ans 350 emplois pour la jeunesse (si on devait démultiplier ces expériences on devrait pouvoir contribuer à créer au moins 200 000 emplois en cinq ans) : formation, appui à l'accès en poste de salarié, financement de projets (aviculture, pisciculture de domicile hors sol, services, commerce...) dans le cadre d'un fond revolving de 10 milliards de FCFA chaque année avec le concours des banques et institutions de micro finance ; ce fond financera également des projets innovants et accompagnera tout jeune ayant une bonne idée à concrétiser ce projet (formalisation de l'idée, études, montage et financement de projet et assistance pendant au moins un an) ; ce fond sera un guichet pour les collectivités qui y soumettront les projets des jeunes; il sera logé au sein d'une institution de la place;
- Accroître la marge de manœuvre des fonds APEJ et FARE en les multipliant par 4 avec le concours de partenaires financiers comme la BAD ou la Banque mondiale;
- Créer de manière permanente un dispositif de collecte et d'aide à la concrétisation de toutes les initiatives des jeunes (idées, emplois, initiatives sociales...) en rapport avec les collectivités, les services déconcentrés de la jeunesse et les agences d'encadrement ;
- Organiser une fête locale de la jeunesse (à l'instar de celle de la musique) à l'occasion duquel les jeunes et leur savoir-faire seront à l'honneur dans toutes les communes du Mali ;
- Ouvrir les écoles aux cultures et traditions, aux arts et aux savoirs faire en faisant intervenir des spécialistes, des griots, des praticiens, des anciens fonctionnaires du terroir ;
- Mettre en place un conseil municipal des jeunes (de 15 à 30 ans) pour l'apprentissage de la vie locale, piloter certaines activités de jeunes et travailler avec la collectivité ;
- Mettre en place un fond de solidarité dans chaque collectivité afin de favoriser l'emploi des jeunes et soutenir les initiatives créatrices, en partenariat avec ou sans les acteurs financiers ;
- Renforcer les brigades urbaines des collectivités pour les amener à être plus présentes dans les quartiers afin de s'impliquer dans la sensibilisation de proximité ;
- Mettre en place un système d'inscription d'office sur les listes électorales et de distribution de cartes d'électeur sur toute l'année avec des données biométriques et faire accompagner cela par un dispositif d'inscription permanente ;

- Mettre en place des maisons d'association dans les communes en jumelage avec les maisons des femmes et enfants ou des maisons des jeunes (exemple de la commune IV) en commençant par une ou deux communes test (une rurale et une urbaine) : accueil, orientation et conseil, siège de la coordination des jeunes, identification et soutien (secrétariat, conseil, formation...) aux associations ;
- Enseigner l'esprit d'innovation, de l'entrepreneuriat, de l'entreprise, l'éveil aux arts et à la culture à l'école depuis le niveau primaire jusqu'à la sortie de l'université ;
- Mettre en place un dispositif d'épanouissement des jeunes ruraux à travers les organisations de jeunes pour l'éveil, la formation professionnelle, l'apprentissage à travers des foras régionaux ;
- Mettre en œuvre des actions de soutien aux associations de jeunesse ou assistant la jeunesse : identification des associations crédibles et radiation des associations informelles et inutiles, réception des projets et leur analyse avec la participation des jeunes, détection des leaders, surveillance démocratique, etc. ;
- Organiser des concours pour les meilleures associations de jeunes dans les différents secteurs : génération de revenu, promotion de la citoyenneté, initiative culturelle, initiative scientifique ;
- Mieux informer sur les structures de promotion de l'emploi des jeunes, notamment l'APEJ.

**D. LA DIASPORA MALIENNE A PROTEGER ET A PROMOUVOIR POUR LE  
PROGRES SOCIO ECONOMIQUE DU PAYS**

Les maliens vivant à l'extérieur du pays sont estimés entre 4 et 7 millions de personnes soit au moins le quart de tous les maliens. Notre pays a donc en valeur relative une des diasporas les plus importantes au monde. Portés par la culture du voyage et le commerce mais également poussés par la nécessité, nos compatriotes se sont expatriés par centaines de milliers, en Côte d'Ivoire, dans le golfe de Guinée, ailleurs en Afrique dans une moindre mesure, en occident et de plus en plus en Asie. Les maliens de la diaspora, dont certains sont en 3<sup>e</sup> ou 4<sup>e</sup> génération d'expatriation, constituent ainsi une masse critique ayant un impact sur la marche du pays. Cet impact est surtout financier avec l'envoi de ressources financières significatives aux familles restées sur place (estimation à 400 millions d'Euros au minimum par ans) pour leur consommation et à certaines activités commerciales ou d'investissement.

Le potentiel de la diaspora pour notre pays est immense et très largement méconnu à fortiori exploité. D'abord les hommes et les femmes qui vivent à l'extérieur ont un attachement indéfectible au pays. Cet attachement peut facilement se traduire en actes si on sait le canaliser. Ensuite, Ils disposent de savoirs faire importants, ont des réseaux d'influence significatifs qui peuvent être d'un apport majeur pour le Mali. Enfin, leurs moyens financiers et techniques ne sont pas négligeables si on leur donne les possibilités de les employer de manière judicieuse. C'est à ces différents sentiers que nous allons nous atteler si les maliens nous font confiance.

Nous comptons nous investir pour protéger nos compatriotes vivant à l'extérieur du Mali. Nous nous évertuerons à leur faciliter l'existence là où ils vivent mais aussi quand ils retournent au pays. Nous nous battons pour les promouvoir et soutenir leurs projets au Mali avec comme objectif d'obtenir d'eux un volume d'investissement au Mali d'au moins 200 milliards de FCFA chaque année.

Notre ambition ultime est que d'ici vingt ans, il y ait plus de maliens de l'extérieur qui veulent revenir au pays que de maliens de l'intérieur qui désirent s'expatrier et qu'il y ait plus de jeunes maliens qui souhaitent rester au pays et que de jeunes qui ambitionnent d'en fuir.

Pour ce faire nous proposons des actions concrètes dont la plupart ne coûteraient pas à l'Etat et qui se révéleront être assez efficaces pour réaliser nos ambitions.

- Créer une direction générale des maliens de l'extérieur d'ici la fin de l'année 2013, une administration permanente nettement plus efficace qu'un Ministère des maliens de l'extérieur pour :
  1. recenser les maliens de l'extérieur et les suivre
  2. engager toutes les initiatives de protection et de promotion
  3. faciliter leur existence et leur séjour
  4. promouvoir leurs investissements au Mali
  5. engager toutes les activités destinées à mettre en œuvre nos orientations dans ce domaine ;
- Engager d'ici septembre 2013, le recensement exhaustif des maliens de l'extérieur à travers le dispositif du RAVEC que nous compléterons par des informations spécifiques à collecter, notamment les intentions, projets et ambitions des membres de la diaspora, les perspectives pour les étudiants...La base de données ainsi constituée permettra de savoir quelles capacités, quelles compétences peuvent être disponibles et donc leur faire appel le cas échéant ;

- Mettre à jour et bien gérer la base de données par l'administration permanente de protection et de promotion des maliens de l'extérieur ;
- Engager immédiatement les actions de protection en signifiant à nos représentations diplomatiques cette fonction majeure de notre action publique, tous les pays d'accueil seront informés de la nécessité de protéger nos compatriotes et tous nos réseaux mais également les organisations de maliens de l'extérieur seront associés à cette politique pour mettre à l'abri chaque malien de l'extérieur contre les abus ;
- Mettre en œuvre d'ici octobre 2013, les actions de protection juridique destinées à faciliter l'obtention des pièces d'état civil partout dans le monde, à travers l'administration de protection des maliens de l'extérieur qui en relation avec les autres administrations (forces de sécurité, justice, diplomatie...), se chargera de faciliter cet accès ; nous mettrons en place dans nos consulats un dispositif de prise en charge des compatriotes en difficulté en rapport avec leur représentation pour les protéger contre les abus ;
- Mettre immédiatement en place aux frontières terrestres et aériennes des dispositifs spécifiques destinés aux maliens de l'extérieur leur permettant de savoir qu'ils sont chez eux : facilitation de toutes leurs démarches, aucune action de corruption ni de racket, mise en place de guichet spécifique « maliens de la diaspora » ;
- Accompagnement de l'administration pérenne de protection et de promotion pendant leurs séjours : facilitation de l'accès aux informations, vulgarisation des textes, intermédiation auprès de toutes les autres administrations, accompagnement dans les démarches d'investissement...
- Orientation absolue de nos consulats vers la satisfaction de tous les maliens en conformité avec les orientations fixées à toutes les administrations de manière générale vers la satisfaction des usagers ;
- Encouragement des maliens de l'extérieur à s'investir et à investir leurs réseaux dans la santé, l'éducation et la formation professionnelle : mise en relation avec les universités et formations sanitaires à l'extérieur, multiplication des échanges et octroi de bourses, développement de la télémédecine...
- Encouragement des maliens à mettre en œuvre des projets d'investissement dans le pays pour créer de la richesse, leur faciliter l'obtention de faveurs et autres avantages au moins autant que tout investisseur étranger ;
- Mettre en place la règle du quart des postes de responsabilités et des avantages divers vers les maliens de l'extérieur : ¼ au moins des Ministres, ¼ des postes de responsables d'Etat, ¼ des logements sociaux... Nous allons faire en sorte que les maliens de l'extérieur sentent pour la première fois depuis l'indépendance qu'ils sont plus désirés que leur argent par le Mali ;

- Le coût des mesures envisagées sera supporté en partie par le budget national et en partie par les ressources additionnelles collectées par les consulats sur les documents d'état civil et administratifs que nous leur demanderons de gérer comme il se doit.